



Syndicat National des Enseignements de Second Degré

Section Académique de Besançon

19 avenue Edouard Droz - 25000 Besançon

Téléphone : 03.81.47.47.90

## **DECLARATION DU SNES-FSU à la CAPA CPE du 16 décembre 2015**

Cette CAPA intervient dans le contexte encore douloureux d'attentats condamnés sans réserve par toute la communauté éducative. Ils témoignent de la folie obscurantiste de jeunes assassins qui ont pourtant grandi et étudié dans nos écoles. Les interrogations sont fortes et les réponses devront être à la hauteur des enjeux de cette actualité tragique. Comme tous les services publics, l'école a donc un rôle majeur à jouer dans la perspective d'une république plus sociale, plus laïque et plus solidaire.

En ce qui concerne la catégorie, le travail constructif mené en 2014 pour l'actualisation de nos missions, a abouti, avec beaucoup de retard, à la publication de la circulaire du 10 août 2015. Ce texte marque un coup d'arrêt à une vision managériale de la fonction qui s'exerçait depuis plus d'une décennie. Il donne sens et ambition à l'action éducative et doit maintenant être décliné dans toute sa portée pour la carrière des CPE : de la mise en conformité des concours de recrutement à la redynamisation de la formation initiale et continue. Il doit surtout être la source des modalités d'évaluation de leur activité professionnelle par les chefs d'établissement ou les IPR, qui, malheureusement, dans bien des cas, refuse par ignorance ou par confort les droits et missions des CPE. L'inapplication des 35 heures, pourtant précisément réaffirmée dans ce texte en est souvent la parfaite illustration.

Hélas, la loi de finances 2016 ne prévoit pas de création d'emplois de CPE, pour accompagner cette ambition, pas plus que pour faire face à l'extension du périmètre de la vie scolaire : domaine 3 du socle commun comme les EMC ou le parcours citoyen, la relance de la vie citoyenne au collège et au lycée, la relance des internats, l'élargissement de la pause méridienne... Les recrutements devraient être à la hauteur afin que le déficit de postes ne pèse plus sur la qualité de la prise en charge éducative des élèves. Trop de collègues sont confrontés à des effectifs d'élèves qui ne leur permettent pas d'embrasser toutes les dimensions du métier et les tensions subies au travail concernent une proportion de CPE qui ne cesse de croître. Dans ce contexte, l'obstination de notre académie à maintenir le projet de carte cible n'aura pas d'autre effet que d'accentuer les risques psycho-sociaux pour les collègues impactés par cette mesure. Si l'on ajoute que celle-ci intervient dans le contexte d'une réforme elle-même génératrice de fortes tensions dans les collèges, l'ensemble ne contribue pas, à l'évidence, à améliorer le climat scolaire. Au final, il s'agit bien d'un meilleur encadrement et donc de la création de nouveaux emplois, dont les élèves ont besoin.

L'ordre du jour de cette CAPA concerne l'avancement d'échelon et donc pose la question des salaires. Après l'alignement du ratio d'accès à la Hors Classe sur celui des certifiés, nous apprécions celui de l'indemnité forfaitaire des CPE sur la part fixe de l'ISOE. Pour autant, ce ne sont que de maigres brèches ouvertes dans une politique d'austérité salariale traduite par le maintien du gel du point d'indice. L'avancement d'échelon est donc le seul moyen pour les collègues de voir leur rémunération augmenter alors que la baisse continue du pouvoir d'achat est devenue totalement inacceptable. Nous revendiquons donc avec force une revalorisation salariale immédiate pour tous par l'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique.

Les commissaires paritaires ,

Nesrine KATTOUM 06-99-59-16-19 – [nesrine.kattoum@ac-besancon.fr](mailto:nesrine.kattoum@ac-besancon.fr)

Christian LAINE 06-31-78-03-59 – [christian.laine@ac-besancon.fr](mailto:christian.laine@ac-besancon.fr)